

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 25 Octobre 1993

DECRET N° 93-511 /MFPRA.DGFP.DGCA.SAV
portant promotion au titre de l'année
1986, de Monsieur AKOUALA Coelot
(Pascal), Professeur Certifié d'Education
Physique et Sportive des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
services sociaux enseignement (Jeunes-
se et Sports) ;

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021-89 du 14 Novembre 1989, portant
réfonde du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, rela-
tif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I ;
(/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;

D G B :

(/u le Décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974, modi-
fiant le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'En-
seignement (Jeunesse et Sports), abrogeant et remplaçant les
dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19
et 20 du décret n° 63/79 du 26 Mars 1963 portant statut com-
mun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;

D G C F :

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abro-
geant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP
du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, por-
tant déblocage des effets financiers des avancements et des
révisions des situations administratives ;

(/u le Décret n° 93/515 du 23 Décembre 1993, por-
tant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/516 du 23 Décembre 1993, por-
tant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/517 du 23 Décembre 1993, por-
tant organisation des intérêts des Ministres ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 93-510 /MFPRA.DGFP.DGCA.SAV du 25 Octobre
1993 portant inscription au Tableau d'avancement au titre
de l'année 1986 de Monsieur AKOUALA Coelot (Pascal), Professeur
Certifié d'Education Physique et Sportive ;

(/ ECR :

.../2...

Article 1er. - ~~Monsieur~~ AKOUALA GOELOT (Pascal), Professeur Certifié d'Education Physique et Sportive de 2e échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux enseignement (Jeunesse et Sports), en service au Comité Olympique Congolais est promu au titre de l'année 1986 au 3e échelon de son grade indice IOIO pour compter du 21 Décembre 1986. ACC = NEANT.

Article 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera,/-

Brazzaville, le 25 Octobre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO. -

- Jean Prosper K O Y O -

AMPLIATIONS :

JORC.....	I
MJS.....	I
DGFP/DGCA.....	I
DGB.....	I
DGCF.....	I
DGS.....	I
DAFP/SPORTS.....	I
INTERESSE.....	I
DOSSIER.....	2
SGG/BC.....	I/I3

